

**BRADERIE DE LA COLONNE
20 SEPTEMBRE 2009**

BULLETIN DE PARTICIPATION A DEPOSER EN → MAIRIE DE 62126 WIMILLE
Les inscriptions seront prises en Mairie les LUNDI, MARDI ET VENDREDI DE 09 H A 12 H,
à compter du 17 août 2009 et seront closes le 11 septembre 2009.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou le jour de la braderie.

**LES CONDITIONS CLIMATIQUES NE DONNENT PAS LIEU AU
REMBOURSEMENT NI AU REPORT DE LA MANIFESTATION**

Nom et prénom : _____
Adresse précise ☒ : _____
_____ N° de téléphone ☎ _____
Métrage demandé : _____
Nature des produits : _____
N° du registre du commerce : _____
Observations particulières du demandeur : _____

Date et signature ☒ : _____

PARTIE RESERVEE AU COMITE

MONTANT DES DROITS A ACQUITTER	DU
Droit fixe d'inscription (3 €)	3 €
Droit de place = 3 € x mètres	
TOTAL =	
Nature et numéro de la pièce d'identité présentée :	
délivrée le..... par	
(Joindre la photocopie de la pièce d'identité présentée)	

Paiement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du "TRESOR PUBLIC".

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (à remplir obligatoirement)

(Décret du 7 janvier 2009 en application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008)

Je soussigné(e) _____ atteste et déclare ne pas participer à plus de deux manifestations de ce type dans le courant de l'année civile.

Fait à WIMILLE, le :

Signature :

BRADERIE - FOIRE A TOUT

DU 20 SEPTEMBRE 2009

La Commission des Fêtes organise une braderie et vente en tout genre, le DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2009 – rues Napoléon, R.P. Halluin et André Milhamont à WIMILLE.

Les stands seront ouverts au public, de 8 heures à 20 heures, sans interruption.

Le droit d'inscription (3 €) et le droit d'installation sur la chaussée (3 € le mètre linéaire) seront perçus au profit des personnes âgées de la commune.

Aucune inscription ne sera prise le jour de la braderie.

Il est rappelé aux participants que les emplacements sont attribués de 2 m en 2 m.

Vous pouvez retenir vos places, dès maintenant, à la MAIRIE, en retournant le bulletin de participation accompagné d'un versement correspondant à la totalité des droits dus ainsi que de la copie de votre carte nationale d'identité en Mairie de WIMILLE - Service BRADERIES - 62126 WIMILLE. La mairie s'engage alors à vous faire parvenir le double de votre bulletin de participation et la quittance réglementaire qu'il vous suffira de présenter au contrôle.

Le droit d'inscription et le droit d'installation sur la chaussée sont payables d'avance.

A défaut d'installation les droits resteront acquis au Comité d'Aide aux Anciens de WIMILLE.

Si éventuellement vous ne pouvez pas vous déplacer, veuillez-nous le faire savoir en retournant le bulletin de participation dûment rempli avec cette mention : "EXCUSE POUR 2009" dans le cadre "Observations particulières".

Cette formule nous permettra de vous adresser une invitation l'année suivante.

Vous pourrez également remettre le présent bulletin de participation à un collègue ou un ami qui souhaiterait venir à WIMILLE (sur la route des vacances, entre BOULOGNE S/MER et CALAIS, à proximité de la plage de WIMEREUX).

Le Comité d'Aide aux Anciens de WIMILLE
vous remercie et vous souhaite une bonne journée.

P.S. : Les inscriptions seront prises en Mairie les LUNDI, MARDI ET VENDREDI DE 09 H 00 A 12 H 00 à compter du 17 août 2009 et seront closes le 11 septembre 2009. Pas d'inscription le jour même.

**LES CONDITIONS CLIMATIQUES NE DONNENT PAS LIEU AU
REMBOURSEMENT NI AU REPORT DE LA MANIFESTATION**